



**DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

**NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGS-1530**

**I. Cadre de la décision**

*Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.*

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

- Article 30, §1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>

- Autre(s) texte(s) juridique(s) (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

- Acte de délégation préalable (*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquez les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*) :

**II. Identification**

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale du Sport
- Rang et/ou fonction : Rang 16+ – Administrateur général
- Nom et prénom : POLOME Yves

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Administration générale du Sport – Service général des Centres sportifs – Direction de la Coordination des Centres sportifs – Centre sportif de Jambes
- Rang et/ou fonction : Rang 12 – Directrice
- Nom et prénom : WILLEMS Anne

### III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes** (tableau 2), c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration.*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet <b>INTERNE</b>
Article 30, §1 <sup>er</sup> , 2° et 3°	2° Pour autoriser le déplacement des membres du personnel relevant de leur autorité et valider les demandes de réquisitoires établis au nom desdits membres du personnel en vue de l'obtention d'un titre de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges, soit au sein du Centre sportif de Jambes ; 3° Pour approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de leur autorité, soit au sein du Centre sportif de Jambes.

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet <b>EXTERNE</b>
/	/

### IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégataire, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Entité : Administration générale du Sport – Service général des Centres sportifs – Direction de la Coordination des Centres sportifs – Centre sportif de Jambes
- Rang et/ou fonction : Rang 25 – Employé de niveau 2+
- Nom et prénom : PIRON Guillaume
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Entité : Administration générale du Sport – Service général des Centres sportifs – Direction de la Coordination des Centres sportifs – Centre sportif de Jambes

- Rang et/ou fonction : Rang 20 – Assistante
- Nom et prénom : HICGUET Catherine
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdéléguétaire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- Entité : Administration générale du Sport – Service général des Centres sportifs – Direction de la Coordination des Centres sportifs – Centre sportif de Jambes
- Rang et/ou fonction : Rang 20 – Assistant
- Nom et prénom : TOMASZEWSKI Maciej
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdéléguétaire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

#### V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

*Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

#### VI. Durée de la délégation

*A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entré en vigueur à dater de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex ».*

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin :

Date et signature de l'autorité délégataire	11 septembre 2025 Yves POLOME
Date et signature du subdéléguant	11 septembre 2025 Anne WILLEMS
Date et signature du suppléant n°1	11 septembre 2025 Guillaume PIRON
Date et signature du suppléant n°2	23 septembre 2025 Catherine HICGUET
Date et signature du suppléant n°3	24 septembre 2025 Maciej TOMASZEWSKI
Date et signature du suppléant n°4	